

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1470 du 18 décembre 1946 :

n° 1470

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1946

Date de publication
18 décembre 1946

Date du numéro
31 décembre 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le préposé des douanes (3e échelon) Ahmed Saïd Ahmed, est licencié, à compter du 1er décembre 1946, pour inaptitude physique. L'intéressé percevra une gratification exceptionnelle de deux mille sept cents francs.